

INTITULE DU PROJET	DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER
PORTEUR DE PROJET	Tulle agglo, communauté d'agglomération
COORDONNEES	Rue Sylvain Combes – 19000 TULLE – 05 55 20 75 09 – didier.bertholy@tulleagglo.fr – Contact : M. Didier Bertholy
PRESENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE	Etablissement public de coopération intercommunale. 37 communes, 41659 habitants. SAU=31000 ha, 800 exploitations (RA 2010).
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Présentation du projet</p> <p>Dans une perspective de définition et de mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour l'agriculture et l'alimentation, un diagnostic approfondi sur l'agriculture locale et la dynamique foncière permettra à Tulle agglo de définir des modalités d'actions propres</p> <ul style="list-style-type: none"> - A favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs et à accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs (augmenter le nombre des installations) - A encourager la diversification agricole et autour de l'agriculture - A mieux valoriser les productions locales d'origine agricole <p>Le diagnostic agricole et foncier apporte un socle de connaissances socio-économiques fondées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des données et informations objectives provenant de tous types de sources officielles ou vérifiées - Des analyses étayées et argumentées résultant d'un travail collaboratif entre milieu professionnel, experts, associations, élus, propriétaires, habitants <p>Ce diagnostic a 2 objets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'une politique intercommunale d'accompagnement de l'agriculture du territoire, s'agissant notamment de la dynamique d'installation et de diversification ; - La révision du SCoT <p>Phase amont (construction du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les partenaires du projet ? La population locale a-t-elle été impliquée dans le montage du projet ? Si oui, comment ? - Comment le porteur de projet s'est-il assuré de la faisabilité et de la viabilité de son projet ?

- En quoi le projet prend-il en compte l'existant et s'intègre-t-il dans son environnement ?

L'étude, réalisée par un bureau d'études indépendant, est le fruit d'une réflexion globale menée par un groupe d'une vingtaine d'élus locaux sur la situation de l'agriculture locale.

Au cours de l'étude, 10 groupes locaux constitués d'élus, agriculteurs, propriétaires fonciers et habitants seront amenés à travailler sur les constats, les enjeux et les pistes d'action. Une enquête de terrain sera conduite auprès de 120 agriculteurs en fin de carrière.

Le diagnostic est une première étape qui permettra de préciser les priorités d'une action territoriale pilotée par Tulle agglomération. Il s'appuiera sur de nombreuses données recueillies auprès d'organismes proches de la profession et sur les informations recueillies lors des travaux en groupes locaux ou issues de l'enquête.

Objet du projet

- En quoi le projet a-t-il une approche prospective et/ou transversale ? Le projet a-t-il une approche ESS ?

Economie locale (ou relocalisée), emplois agricoles, démographie rurale, aménagement de l'espace, préservation des milieux comptent parmi les champs opératoires les plus concernés. La diversification agricole et la valorisation locale des productions sont des objectifs majeurs.

- En quoi le projet prend-il en compte le potentiel existant ? S'agit-il d'une création ou d'un maintien d'activités ? Le projet propose-t-il de nouveaux produits ou services ? Quelles sont les retombées économiques locales ?

C'est précisément à partir du potentiel agronomique, d'une dynamique locale perceptible et de disponibilités foncières appelées à se développer que des activités nouvelles, grâce à la diversification, doivent se créer. L'impact économique attendu est une meilleure valorisation, à terme, de l'activité de production (transformation, choix de la qualité, commercialisation en partie en filières courtes...)

- En quoi le projet valorise-t-il les ressources locales (humaines, matérielles) ? En quoi améliore-t-il le cadre de vie ?

Les finalités de l'étude, première étape d'un processus à l'échelle territoriale sont la valorisation des espaces agricoles, la préservation de savoir-faire (veau sous la mère), la construction de nouveaux savoir-faire (productions nouvelles ou peu développées localement, transformation...).

Le diagnostic est appelé à mobiliser de nombreux acteurs du territoire : agriculteurs, élus, habitants, acteurs institutionnels.

Vie du projet

- En quoi le projet est-il innovant (usage numérique, transfert d'expérience, sensibilisation, ...) ?

Le diagnostic est un outil d'animation qui donnera une place significative à la démarche collaborative (ateliers participatifs)

- Le projet fait-il l'objet d'une reconduction à l'identique ?

Sans objet

- En quoi s'agit-il d'un projet de qualification de l'offre du territoire ? En quoi le projet permet-il l'équilibre des territoires urbains/ruraux ?

L'une des finalités du processus engagé (au-delà du seul diagnostic) est de restaurer des échanges économiques et sociaux entre l'espace rural et la ville centre autour de l'alimentation et des productions locales.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financeur	Montant
	A : Étude	54 738.00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	13 465.54 €
			MTES (TEPCV)	9 123.00 €
			MOP/OQDP appelant du FEADER	5 300.47 €
			MOP/OQDP n'appelant pas du FEADER	5 647.13 €
			FEADER	21 201.86 €
			Total Aide Publique	54 738.00 €
	Total assiette LEADER	54 738.00 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	54 738.00 €
	Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	18 246.00 €	Hors opération LEADER	18 246.00 €
Montant dépenses présentées	72 984,00 €	Total opération présentée au titre de LEADER	72 984,00 €	

Taux d'aide publique : 100% Montant maximum de FEADER : 21 201.86 €

Avis réglementaire : Favorable Défavorable

L'opération peut être présentée au prochain Comité de programmation du Gal

Commentaires/points de vigilance : dépenses écartées (plafonds, raisonnable, inéligible) – préciser montant inéligible et motif

Le porteur a présenté **72 984 € TTC** de dépenses, après instruction, le SI a retenu **54 738 € TTC** et a écarté **18 246 €** après application d'une sanction CP de 25% (irrégularité 23 de la note cocof) pour un avenant > à 15%.

L'instruction est faite sur du réalisé : 3 factures de 25 495,20 €, 29 193,60 € et 18 295,20 € (montant total de 72 984 €) ont été fournies dans le dossier.

CALENDRIER Janvier 2016 – Novembre 2016